



Assemblée générale

Distr.: Limitée
3 mars 2005

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-deuxième session
Vienne, 21 février-4 mars 2005
Point 7 de l'ordre du jour
Débris spatiaux

Projet de rapport du Groupe de travail sur les débris spatiaux

1. Conformément au paragraphe 17 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 2004, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau le Groupe de travail sur les débris spatiaux à sa quarante-deuxième session, afin qu'il examine, selon les besoins, les propositions du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux concernant la réduction des débris spatiaux et les observations s'y rapportant. Le Groupe de travail a tenu trois séances, le 28 février, le 2 mars et le [...] mars.
2. Claudio Portelli (Italie) a été élu Président du Groupe de travail sur les débris spatiaux à la 628^e séance du Sous-Comité, le 28 février 2005.
3. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux (A/AC.105/838 et Add.1);
 - b) Examen par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux des observations faites par les États membres sur les propositions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant la réduction des débris spatiaux et des résultats de la réunion consultative du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue à Vancouver (Canada), le 4 octobre 2004 (A/AC.105/C.1/L.279).
4. Le Groupe de travail a noté que les États membres avaient tenu des consultations informelles pour élaborer des propositions concernant les principes d'un document sur la réduction des débris spatiaux qu'établirait le Sous-Comité,



ainsi qu'un nouveau plan de travail pluriannuel qui serait examiné au titre du point de l'ordre du jour portant sur les débris spatiaux.

5. Le Groupe de travail est convenu qu'il établirait un document sur la réduction des débris spatiaux fondé sur les considérations suivantes:

a) Il utilisait comme base le contenu technique des directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux (A/AC.105/C.1/L.260);

b) Il ne serait pas plus rigoureux que les directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux;

c) Il ne constituerait pas une norme juridique contraignante de droit international;

d) L'application de la réduction des débris spatiaux resterait volontaire et se ferait par le biais de mécanismes nationaux;

e) Il reconnaîtrait que des exceptions pourraient être justifiées;

f) Il serait un document évolutif pouvant être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des pratiques nationales et internationales en matière de réduction des débris spatiaux ainsi que de l'évolution de la recherche et de la technologie dans ce domaine;

g) Il serait applicable à la planification des missions ainsi qu'à l'exploitation des engins spatiaux et des étages orbitaux de conception nouvelle et, si possible, de ceux qui existent déjà;

h) Il tiendrait compte des traités et les principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique;

i) Le document sur la réduction des débris spatiaux serait conçu comme un document concis contenant des directives de qualité et faisant référence aux directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux. Le document comportera des annexes comme décidé par le Groupe de travail dans le cadre de son plan de travail.

6. Le Groupe de travail est convenu que le Sous-Comité poursuivrait l'examen du point de l'ordre du jour sur les débris spatiaux conformément au nouveau programme pluriannuel suivant:

2005 Entamer les travaux intersessions du Groupe de travail sur les débris spatiaux afin de préparer le lancement du nouveau plan de travail en 2006. Les travaux intersessions porteraient notamment sur l'examen des propositions faites par les États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant le document à établir sur la réduction des débris spatiaux. Les États Membres pourraient aussi examiner les questions relatives aux débris spatiaux qui ont trait à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

2006 Examiner le projet de document sur la réduction des débris spatiaux issu des travaux intersessions du Groupe de travail sur les débris

spatiaux et l'actualiser selon que de besoin. Réfléchir au processus permettant de mettre à jour de temps à autre le document qui aura été adopté. Poursuivre selon que de besoin le dialogue avec les États Membres sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Continuer à recevoir des rapports réguliers des États Membres et des organisations internationales sur leurs programmes de recherche sur les débris spatiaux. En outre, prier les États Membres et les organisations internationales de continuer également, à titre volontaire, à communiquer des informations au Sous-Comité sur leurs pratiques dans le domaine de la réduction des débris spatiaux.

Constituer de nouveau le Groupe de travail sur les débris spatiaux afin d'examiner les questions découlant du plan de travail et, en particulier, le projet de document du Sous-Comité sur la réduction des débris spatiaux. Le Groupe de travail devrait également examiner le plan de travail pour les années à venir et suggérer selon que de besoin les modifications jugées utiles. Poursuivre les travaux intersessions selon qu'il convient afin de parvenir rapidement à un accord sur un document sur la réduction des débris spatiaux.

- 2007 Prévoir l'achèvement des travaux du Groupe de travail sur les débris spatiaux afin que le document sur la réduction des débris spatiaux puisse être soumis au Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, et adopté par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquantième session.

Continuer à recevoir des rapports réguliers des États Membres et des organisations internationales sur leurs programmes de recherche sur les débris spatiaux. En outre, prier les États Membres et les organisations internationales de continuer également, à titre volontaire, à communiquer des informations au Sous-Comité sur leurs pratiques dans le domaine de la réduction des débris spatiaux.

Constituer de nouveau, selon que de besoin, le Groupe de travail sur les débris spatiaux afin d'examiner les nouveaux éléments du plan de travail.

7. Le Groupe de travail est convenu que, pour commencer ses travaux intersessions, il devrait tenir une réunion intersessions au cours de la quarante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

8. À sa 3^e séance, le [...] mars 2005, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.